

# TROPHÉE SENIORS 2/3 GOLF DE MOLIETS

09 et 10 AVRIL 2025

**Ces Règles Locales spécifiques complètent les RL Permanentes des épreuves Fédérales 2025, et remplacent toutes autres Règles Locales**

## **Zones de Jeu Interdit :**

Trou n° 13 sur la Gauche, et Trou n° 15 sur la Droite – RL Type E8

Ces **Zones Ecologiquement Sensibles**, délimitées par des alignements de piquets bleus sont des zones où **le jeu est strictement interdit**. Ces zones sont traitées comme une « *condition anormale du parcours* ».

Lorsqu'il y a interférence (balle, stance ou zone de swing intentionnel) le joueur **doit** se dégager sans pénalité selon la R16.1f

## **Hors Limites – R.18.2**

- Les clôtures grillagées, à défaut, les clôtures électriques, le long des trous 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 délimitent le Hors Limites
- Les ganivelles sur la droite du trou n° 13 délimitent le Hors Limites
- La réserve d'eau à droite du trou n° 3 est Hors Limites

## **Zones à Pénalité – R.17.1**

- La bordure Gauche du trou n° 2 est une zone à pénalité, délimitée en rouge, qui s'étend à l'infini. Il est formellement interdit de franchir la clôture pour aller récupérer ou jouer une balle dans cette zone à pénalité.

## **Terrains en conditions anormales – R.16.1**

- Le chemin entre le 14 et le 15
- Les zones retournées par les sangliers, entourées ou non de lignes blanches
- Les chemins goudronnés et/ou gravillonnés

## **Éléments partie intégrante :**

- Les buttes de bunker en gazon synthétique
- Tous les chemins, sauf ceux cités en condition anormale

## **Cadence de jeu : temps de jeu maximum 4h45**

**Balle placée** : le joueur peut placer sa balle à une longueur de club (sur la zone tondue ras)

**Abris anti-foudres : sortie trou 5 – départ trou 16 (à droite)**

En cas d'urgence, Tél. Golf : 05 58 48 54 65 / Portable : 06 58 04 62 02